



## Ne restez pas seuls !

Grâce à un espace adhérent remanié, vous pourrez accéder à des informations qui vous sont réservées et prendre rendez-vous en ligne pour des conseils personnalisés !

Rendez-vous donc sur votre espace adhérent :  
<https://adherent.snes.edu/Login/index.php>

Si vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à nous contacter via les adresses mails suivantes :

- pour les CPE :  
[cpe@toulouse.snes.edu](mailto:cpe@toulouse.snes.edu)
- pour les PsyEN 2d degré :  
[bennassar.garnier@wanadoo.fr](mailto:bennassar.garnier@wanadoo.fr)
- pour les PsyEN 1er degré :  
contacter le SNUipp de votre département
- pour tous les autres :  
[mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)

Pour postuler sur un Poste Spécifique Académique, il faut tout d'abord être titulaire de l'académie ou avoir obtenu l'académie de Toulouse lors du mouvement INTER de la même année.

Ces postes SpéA sont prioritaires sur les autres vœux quel que soit leur rang. Si la candidature est acceptée, alors les autres vœux ne sont pas examinés.

### Comment les demander ?

Les SPEA sont attribués par le rectorat sur dossier après avis des IA-IPR et éventuellement des chefs d'établissement d'accueil.

Les collègues qui souhaitent postuler sur un poste spécifique académique doivent mettre à jour leur C.V. dans I-Prof. Les candidats doivent remplir les conditions nécessaires décrites dans les fiches de poste qui doivent faire un descriptif exhaustif du poste et des compétences attendues.

Dans le cas où vous candidatez à plusieurs mouvements spécifiques académiques, **une seule lettre peut être saisie**. Aussi, vous devez faire apparaître dans cette lettre vos compétences à occuper le(s) poste(s) et les fonctions sollicitées.

Les vœux « Postes Spécifiques Académiques » sont à inclure dans les 30 vœux possibles.

Dans la mesure du possible, prendre l'attache de l'établissement où se situe le poste sollicité pour un entretien.

**ATTENTION : Pour les personnels entrants dans l'académie, cette procédure dématérialisée reste impossible. Aussi, un message sur I-Prof les invite à adresser par mél à l'adresse suivante [mvt2021@ac-toulouse.fr](mailto:mvt2021@ac-toulouse.fr), leur CV et leur lettre de motivation afin que les services de la DPE les intègre dans leur dossier I-Prof.**

### Les postes en ULIS et en MLDS

Il n'est toujours pas possible de postuler sur ces postes en ligne. Il faut en faire la demande uniquement sur papier en utilisant l'annexe de la circulaire académique prévue à cet effet et la renvoyer à la DPE selon le calendrier prévu.

**Si vous étiez déjà titulaire de l'académie et obtenez un poste Spécifique Académique, alors vous aurez une bonification de 1000 points pour revenir sur le département dont vous étiez titulaire. Attention ! Cela ne signifie pas forcément le retour sur votre ancien poste que vous avez perdu et qui a été attribué à un nouveau collègue.**



SNES-FSU Toulouse  
31500 Toulouse  
Tél. : 05.61.34.38.51  
Mél. : [s3tou@toulouse.snes.edu](mailto:s3tou@toulouse.snes.edu)  
Métro François Verdier  
Permanences tous les après-midi de 14 à 17 heures  
Site académique : <https://toulouse.snes.edu>  
f <https://www.facebook.com/snestoulouse/>  
t [https://twitter.com/SNES\\_Toulouse](https://twitter.com/SNES_Toulouse)

